

# Startups

< Tous les secteurs

IMPRIMEZ CETTE PAGE

Les startups sont pleinement intégrées dans le tissu économique. Certaines d'entre elles sont même devenues les catalyseurs des projets les plus innovants et les plus disruptifs, notamment dans le monde du numérique, des données et des technologies. En fonction de leurs activités, elles sont parfois amenées à naviguer sur des marchés très réglementés. Nous conseillons les fondateurs, les investisseurs et les autres parties prenantes tout au long du cycle de vie des startups.



## Conseiller les fondateurs de startups

Simont Braun a une longue expérience de collaboration avec les startups. Nous accompagnons les fondateurs tout au long de leur parcours, qu'il s'agisse de peaufiner leur idée avant le lancement, de s'assurer qu'elle est à la fois juridiquement conforme et commercialement réalisable, ou de les aider à se développer et à étendre leur activité à l'international. Notre accompagnement commence par une compréhension globale du projet de la startup dans tous ses aspects techniques, commerciaux et humains.

Nous conseillons sur l'alignement des cofondateurs et aidons à déterminer et à mettre en place la structure sociale appropriée. Cela inclut la rédaction des statuts de la société, d'un pacte d'actionnaires ou d'une convention de souscription, ainsi que de tout autre contrat annexe tel que les contrats de management.

## Financement de startups

Simont Braun conseille à la fois les fondateurs et les investisseurs dans toutes les phases d'investissement. Nos avocats participent fréquemment à des tours de table de financement de start-ups. Cela peut commencer au stade le plus précoce du financement (financement de pré-amorçage), suivi du premier tour de table d'amorçage de la startup, puis des tours de table de série A, B et C, jusqu'à l'introduction en bourse (IPO).

Nos avocats sont également très familiers avec les prêts convertibles et autres mécanismes de financement alternatifs généralement utilisés dans le contexte des startups.

## Contraintes réglementaires et de marché pour les startups

Nous disposons d'une connaissance approfondie des contraintes réglementaires et de marché. Notre équipe pluridisciplinaire accompagne notamment au quotidien les startups disruptives qui cherchent à entrer sur le marché bancaire et financier, très réglementé.

Nos avocats sont familiers avec les innovations (Fin)Tech les plus significatives telles que la blockchain, le crowdfunding, le peer-to-peer lending, les cryptomonnaies, etc. et sont bien intégrés au sein de la communauté tech.

Nous entretenons d'excellents contacts avec les régulateurs belges, un facteur essentiel lorsqu'une startup a besoin d'une licence pour commencer ses activités.

## AVOCATS



**Joan  
CARETTE**  
Managing Partner



**Philippe  
DE PREZ**  
Associé



**Sandrine  
HIRSCH**  
Associée



**Tom  
SWINNEN**  
Managing Partner



**Jacques  
MALHERBE**  
Of Counsel



**Jorgen  
FLEUSSU**  
Collaborateur



**Esra  
GÜLER**  
Collaboratrice



**Maroun  
HOBEIKA**  
Collaborateur



**Nikita  
TISSOT**  
Collaboratrice



**Arthur  
VAN DEN BOSSCHE**  
Collaborateur



**Jean-Christophe  
VERCAUTEREN**  
Collaborateur

# CONTACTEZ-NOUS

+32 2 543 70 80

info@simontbraun.eu

The Hype - Avenue Louise 250 (10)  
1050 Bruxelles, Belgique

Suivez-Nous Sur



Contactez-nous

Nom

Email

Message

ENVOYER